



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2021
Demande de crédit d'investissement de
Fr. 10'810.40.-- TTC
Curage et inspection télévisée
de la conduite principale d'eaux usées (EU) reliant le
quartier de Mollie-Baudin à l'ancienne STEP
pour remise au Service intercommunal d'épuration des
eaux usées de la région de Mézières (SIEMV)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

Dans sa séance du 3 septembre 2020, le Conseil général a accepté les statuts de la nouvelle association «Epuraton Moyenne-Broye » (EMB), STEP régionale située à Lucens, à laquelle la commune de Montpreveyres sera raccordée par le biais du Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières (ci-après SIEMV) au terme de la période transitoire ; à savoir à sa mise en service de cette nouvelle installation dans un planning prévu pour 2026.

Durant cette période transitoire, le SIEMV actuellement chargé de l'épuration des eaux de la commune de Montpreveyres continuera d'exploiter sa station d'épuration (STEP), située à Vulliens, ceci à ses frais.

La nouvelle association financera uniquement ses frais de gestion (administration, vacations, etc.) ainsi que des charges d'intérêt intercalaire à partir du démarrage des investissements. Ces frais sont répartis selon les habitants raccordés. Les actuelles structures (le SIEMV actuellement pour Montpreveyres) pourront être dissoutes une fois la nouvelle STEP de Lucens en service.

Durée de la période transitoire

La période transitoire débute avec la constitution de l'Association EMB et se termine avec la mise en service de la STEP régionale et des raccordements des STEP actuelles.

Une fois cette STEP régionale en place, elle traitera les eaux usées de quelques 25'000 habitants de 30 communes vaudoises et fribourgeoises. La STEP de Lucens comprendra un traitement des micropolluants et disposera d'équipements performants et modernes.

En référence au préavis no 4/2020 relatif à l'adoption de la nouvelle association, celle-ci devra être constituée d'ici juin 2021, conformément aux statuts adoptés.

Canalisations d'eaux usées

Dans le processus de la constitution de la nouvelle association « Epuration Moyenne-Broye » (EMB) et avant sa constitution prévue en juin 2021, l'Association EMB doit reprendre les tronçons existants faisant partie du réseau régional à leur valeur résiduelle comptable.

Tous ces tronçons doivent faire l'objet d'un contrôle de leur état avant la reprise de ceux-ci.

La raison de cette « reprise » demandée par le SIEMV, est la situation particulière géographique de la ferme sise sur le territoire communal de Corcelles-le-Jorat au nord du quartier de Mollie-baudin ; celle-ci étant raccordée à la station de relevage dudit quartier raccordée à la conduite principale d'eaux usées communale qui traverse le village et aboutit

à l'ancienne STEP de Montpreveyres qui a été mise hors service en 2006 pour être raccordée à la STEP de Vulliens (SIEMV actuellement).

A la reprise de cette conduite, le SIEMV en assumera la charge de son entretien.

Au vu de ce qui précède et afin de répondre à la demande de la nouvelle Association, la Municipalité doit donc procéder à un constat de l'état de sa conduite principale d'eaux usées (EU) préalablement pour être repris dans un premier temps par le SIEMV dans le but d'être remis à la future association « Epuraton Moyenne-Broye » (EMB) avant la constitution de cette nouvelle entité.

Financement

Le coût du curage et de l'inspection télévisée de la conduite principale d'eaux usées (EU) reliant le quartier de Mollie-Baudin à l'ancienne STEP de la commune (local de voirie actuellement) sera effectué par l'entreprise Liaudet Pial SA et s'élève donc à Fr. 10'810.40 TTC.

Le montant de Fr. 10'810.40 TTC sera financé par la trésorerie courante et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de cinq ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 6/2021 présenté le 17 juin 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 10'810.40 TTC pour la réalisation des travaux de curage et d'inspection télévisée de la conduite principale d'eaux usées (EU) reliant le quartier de Mollie-Baudin à l'ancienne STEP de Montpreveyres (local de voirie actuellement),
- d'accorder à la Municipalité de remettre ladite conduite au Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières (ci-après SIEMV) faisant partie du réseau régional EMB, ceci à leur valeur résiduelle comptable.
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 17 mai 2021

Municipal responsable: M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité
Le Syndic * La Secrétaire



Jacques Chappuis Vitalia Torny